

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 29 août 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **28 août 2017** à 18h35, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur David Crack Monsieur Eric Courteau
 Monsieur Claude Gendron Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur Gerald Badger est absent et son absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Aucun membre du public n'est présent dans la salle du conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu leur Avis de convocation.

2017-146 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 28 août 2017, à 18h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.

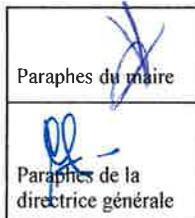
1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Points à traiter :
 - 3.1 Autorisation pour apporter des changements au règlement de zonage numéro 446
 - 3.2 Salaires électoraux
 - 3.3 Demande de remboursement pour la TECQ et acceptation des travaux et révision du programme
 - 3.4 Offre de services pour architecture et ingénieur – garage municipal
4. Période de questions portant uniquement sur ces points
5. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

2017-147 AUTORISATION POUR APPORTER DES CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'autoriser la directrice générale à faire une demande de modification à la MRC du Val-Saint-François pour modifier l'article 7.11 du règlement de zonage numéro 446 portant sur la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zones par le retrait de la note de bas de page #4 afin de ne plus assujettir les bâtiments agricoles à une marge de recul avant de 50 mètres et ce pour l'ensemble de la municipalité.

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



2017-148 SALAIRES ÉLECTORAUX

- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dépose les modifications qui seront apportées au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le traitement horaire prévu au Règlement sera basé sur le salaire horaire minimum en vertu de la Loi sur les normes du travail (LNT) et, par le fait même, fera en sorte qu'une augmentation du salaire horaire minimum en vertu de la LNT entraînera automatiquement une augmentation de ces rémunérations;
- CONSIDÉRANT QUE** le nouveau mode de fonctionnement rend nécessaire le remplacement des montants forfaitaires prévus au Règlement afin qu'ils deviennent des montants horaires pour la plupart des membres du personnel électoral (à l'exception notamment des présidents d'élections et des trésoriers);
- CONSIDÉRANT QUE** les rémunérations spécifiques pour le vote par anticipation, les dépouillements et la formation seront abolies et que le personnel électoral visé sera rémunéré pour ces tâches en fonction du tarif prévu pour ces postes par le Règlement tel que modifié;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ne peuvent être en-deçà des tarifs règlementés par le Ministère;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a eu lieu d'annuler la résolution numéro 2017-020;

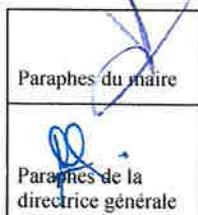
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu:

QUE la résolution numéro 2017-020 est annulée;

QUE les nouveaux salaires pour le personnel électoral, à compter de septembre 2017, soient les suivants :

RÉMUNÉRATION S'IL Y A LA TENUE D'UN SCRUTIN	Rémunération du personnel électoral Élections 2017
PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTIONS (incluant toutes les tâches et le Vote Itinérant)	2260 \$
ADJOINT(E) À LA PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTIONS	1130 \$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS $\frac{3}{4}$ de la rémunération de la présidente d'élections	1695 \$
MEMBRE DE LA COMMISSION DE RÉVISION	15,75 \$/ heure
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE RÉVISION	15,75 \$/ heure
AGENT RÉVISEUR DE LA COMMISSION DE RÉVISION	13,50 \$/ heure
RESPONSABLE DU REGISTRE OU ADJOINT à celui-ci qui n'est pas un fonctionnaire de la municipalité (lors de la tenue d'un référendum)	13,50 \$/heure
SCRUTATEUR	14,06 \$/ heure
SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE	13,50 \$/heure
PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN	14,06 \$/ heure
PRÉSIDENT ET MEMBRE D'UNE TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS	11,25 \$/heure
SUBSTITUT (Montant forfaitaire pour sa disponibilité pour le jour du scrutin) Les substituts peuvent remplacer soit un scrutateur ou une secrétaire du bureau de vote et ce, à tout moment pendant la journée du 5 novembre 2017. Si le substitut remplace un poste le jour du scrutin, il sera payé au taux applicable au poste pour lequel il remplace.	70\$

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



S'IL N'Y A PAS DE SCRUTIN :

PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS	1130 \$
ADJOINT(E) À LA PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTIONS	565 \$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS ¾ du salaire de la présidente d'élections	847,50 \$

Le Dîner (Buffet froid) et le souper (genre Pizza) seront payés par la municipalité avec le budget « Élections ».

2017-149 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX 2018 AVEC DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES DÉPENSES 2017 ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'OBTENTION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le coût des travaux exécutés pour la période 2017-2018 totalise la somme 154 625,16\$ incluant la quote-part à verser par la municipalité;

ATTENDU QUE le coût des travaux 2017-2018 est moindre que l'estimation prévue à la programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'apporter une modification à sa programmation de la TECQ pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE d'après l'estimation des ingénieurs, le coût des travaux du bâtiment municipal sera plus élevé que l'estimation prévue lors du dépôt 2017-2018;

Il est proposé par le conseiller David Jr. Crack, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu que

- les membres du conseil autorisent la directrice générale à faire une demande de révision de sa programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ auprès du Ministère afin de modifier le coût des travaux de construction et de rénovation du bâtiment municipal et des travaux du chemin Lockwood;
- d'autoriser la directrice générale à faire des demandes de soumission pour ces travaux;
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- De demander au Ministère le remboursement des dépenses 2017 au montant de 108 817.16\$.

2017-150 OFFRE DE SERVICES POUR ARCHITECTURE ET INGÉNIEUR – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE BILODEAU, BARIL, LEEMING, ARCHITECTES.CA, nous a fourni un aperçu budgétaire approximatif de l'ordre de 500 000\$ pour l'agrandissement du garage municipal et de la modification du garage existant;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales a accepté notre programmation des travaux 2018 et que la municipalité recevra une subvention de 400 000\$ de la TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité doit investir un montant de 45 808\$ pour obtenir cette subvention, ce qui nous donne un budget approximatif de 445 808\$;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'aller de l'avant dans le projet d'agrandissement et de modification du garage municipal et de procéder à une demande officielle d'offre de service avec Bilodeau, Baril, Leeming, architectes.ca, pour les travaux d'architectes.

D'autoriser la directrice générale à faire une demande officielle d'offre de service auprès d'une firme d'ingénierie, en autant que son offre ne dépasse pas 25 000\$ incluant les taxes.

Si leurs offres de services sont de plus de 25000\$, incluant les taxes, la directrice générale sera autorisée à procéder à l'envoi de demandes de soumissions, le tout tel que prévu à la loi sur les contrats.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**

Paraphes du maire
Paraphes de la directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2017-151 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller David Jr. Crack et résolu que la séance soit levée à 19h15.

Herman Herbers, Maire

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

